



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019
Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 4.5.2. Convention avec la Escher Kulturlaf Asbl; avenant;
décision**

Considérant que la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre conclue en date du 11 juin 2011;

Considérant que l'article 1 de ladite convention est modifiée comme suit:

« 1. L'Administration communale de la Ville d'Esch mettra à la disposition de l'Association:
a) la somme de 10.000.-€ (dix mille euros) aux fins d'une participation aux frais d'organisation du « Escher Kulturlaf » ;b) la somme de 10.000.-€ (dix mille euros) aux fins d'une participation au programme culturel organisé dans le cadre du « Escher Kulturlaf ».
»

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention avec la Escher Kulturlaf Asbl.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre